

RCS : CHAMBERY

Code greffe : 7301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHAMBERY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00171

Numéro SIREN : 798 212 692

Nom ou dénomination : 2 i 030

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2019 sous le numéro de dépôt 20263

# Greffe du tribunal de commerce de Chambéry



## Acte déposé en annexe du RCS

### Dépôt :

Date de dépôt : 19/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/20263

Type d'acte : Rapport du commissaire à la transformation

### Déposant :

Nom/dénomination : 2 i 030

Forme juridique :

N° SIREN : 798 212 692

N° gestion : 2018 B 00171

**21030**

Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 €  
Siège social : 178B Quai Charles Roissard – 73000 CHAMBERY  
RCS GRENOBLE 798 212 692

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE A  
RESPONSABILITE LIMITEE EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

---

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2019**

---

AUDITEURS ET CONSEILS ASSOCIÉS | SUD-EST

Expertise comptable et Commissariat aux comptes  
3 chemin du Vieux Chêne 38240 Meylan | Tél (33) 04 76 41 34 24 | Fax (33) 04 76 41 63 82 | [grenoble@aca-sudest.fr](mailto:grenoble@aca-sudest.fr) | [www.aca-sudest.fr](http://www.aca-sudest.fr)  
Établissement secondaire : 13 chemin du Levant 01210 Ferney-Voltaire | Tél (33) 04 50 40 46 42 | Fax (33) 04 50 42 85 90  
SAS au capital de 37200€ - RCS Grenoble B 399 194 208



A l'associé unique,

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 31 Décembre 2019, nous avons établi le présent rapport afin de vous connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social ainsi que sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Aucun avantage particulier n'est stipulé.

Meylan, le 18 Décembre 2019

**AUDITEURS & CONSEILS ASSOCIES  
RHÔNE-ALPES**

Représentée par

**Philippe CREPS**

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Grenoble

Page 2 sur 2



497